

# Dyspraxie à l'école régulière

**Informations à l'intention des enseignant-e-s sur le trouble, les mesures de différenciation pédagogique et la compensation des désavantages**

Résumé

Décembre 2019

# 1 Informations sur la dyspraxie

## 1.1 Définition

La dyspraxie est un ensemble de dysfonctionnements spécifiques du développement de la motricité et du geste. Ce terme est très souvent utilisé en milieu scolaire pour qualifier toute difficulté que l'enfant peut avoir dans sa gestualité et dans son appréhension de l'espace.

Dans les classifications diagnostiques, d'autres terminologies sont employées. Le *Trouble développemental de la Coordination (TDC)* du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM) de l'Association américaine de psychiatrie, est devenu une terminologie internationalement reconnue. Dans le DSM-5, le TDC est défini au moyen de quatre critères que l'on peut résumer ainsi :

- A. L'acquisition et l'exécution de bonnes compétences de coordination motrice sont nettement inférieures au niveau escompté pour l'âge chronologique du sujet, compte tenu des opportunités d'apprendre et d'utiliser ces compétences.
- B. Ces déficiences des compétences motrices interfèrent de façon significative et persistante avec les activités de la vie quotidienne correspondant à l'âge chronologique. Elles ont notamment un impact sur les performances scolaires, les loisirs et les jeux.
- C. Le début des symptômes date de la période développementale précoce.
- D. Elles ne sont pas mieux expliquées par un retard intellectuel, une déficience visuelle ou d'autres affections neurologiques motrices (p. ex. infirmité motrice cérébrale).

La communauté scientifique est partagée sur la question de savoir si le TDC et la dyspraxie sont équivalents ou pas. Malgré cet état de fait, la dyspraxie est un trouble avéré et durable qui va bien au-delà de simples maladrotes.

Selon le DSM-5, 5 à 6% des enfants âgés de 5 à 11 ans auraient un TDC. Celui-ci est très fréquemment associé à d'autres troubles puisque seule la moitié des enfants présenteraient une dyspraxie isolée.

## 2 Informations sur les répercussions d'une dyspraxie

Bien que présentant des niveaux de raisonnement, de logique et de conceptualisation dans la norme, les enfants dyspraxiques sont souvent sous-évalués dès le début de la scolarité et risquent d'être scolarisés dans des niveaux inférieurs à leurs compétences réelles, d'où l'importance de comprendre quelles répercussions la dyspraxie peut avoir à l'école :

- difficulté à maintenir une bonne posture ;
- mouvements et gestes peu précis pouvant concerner la motricité globale (courir, sauter à la corde, lancer et attraper une balle, faire de la bicyclette, etc.) ou/et la motricité fine (nouer ses lacets, remonter sa fermeture-éclair, tenir un verre, dessiner, découper, écrire, assembler un puzzle, etc.).
- lenteur importante dans l'exécution des gestes ;
- situation de double tâche : l'exécution d'un geste demande une attention quasi-totale et empêche l'élève de focaliser son attention sur une autre activité à faire en même temps ;
- difficultés d'orientation dans l'espace, de perception des distances et des profondeurs, de planification des gestes en séquences temporellement organisées, d'organisation et d'adaptation au changement ;
- répercussions sur les apprentissages plus spécifiques, principalement sur l'écriture mais aussi la lecture, les mathématiques ainsi que les activités nécessitant les traitements visuo-spatiaux. De même, les branches principalement axées sur les habiletés gestuelles et/ou motrices impliquant la coordination (arts visuels, activités créatrices et manuelles, éducation physique, natation) peuvent représenter un défi ;
- baisse de l'estime de soi et de la motivation à participer aux activités dans lesquelles ses difficultés se manifestent ;
- fatigue, épuisement.

### 3 Une pédagogie différenciée propre à soutenir les élèves avec une dyspraxie

Grâce à des pratiques pédagogiques appropriées, l'enseignant-e contribue fortement à soutenir l'élève dyspraxique. Les pratiques pédagogiques décrites ci-après constituent des réponses aux besoins spécifiques des élèves dyspraxiques. Nombre d'entre elles peuvent également favoriser l'apprentissage des autres élèves présentant ou non des troubles spécifiques (p. ex. autres troubles dys-, troubles du spectre de l'autisme, trouble du déficit de l'attention) et font certainement partie des bonnes pratiques professionnelles quotidiennes. Chaque réponse doit bien entendu être adaptée aux besoins individuels de l'élève, à son âge, au contexte et au degré scolaire.

- **Acceptation, intégration sociale** : porter un regard positif sur l'élève ; le valoriser dans les domaines où il réussit bien ; proposer des activités semi-structurées pour la récréation (p. ex. jeux n'exigeant pas une dextérité particulière) ; lui donner l'occasion d'assumer diverses responsabilités.
- **Environnement et posture** : lui offrir une place calme, proche et face au tableau avec suffisamment d'espace ; s'assurer qu'il a une bonne posture à sa place de travail ; varier les positions et les plans de travail selon les activités ; lui laisser régulièrement la possibilité de bouger ; offrir un environnement prévisible et établir des routines.
- **Matériel et équipement** : proposer des outils plus faciles à utiliser ; changer la taille et le poids de certains outils ; utiliser du matériel supplémentaire.
- **Repérage** : mettre des repères visuels explicites dans l'espace ; mettre en évidence le support sur le plan de travail ; éviter les supports trop grands ; éviter de multiplier les supports (aller-retour d'une feuille à l'autre) ; organiser les informations de manière claire et structurée ; pour la lecture, placer un repère tactile sous la ligne à lire ou utiliser un cache ; pour les mathématiques, utiliser des normes de couleur (p. ex. unités en vert, dizaines en bleu, centaines en rouge).
- **Apprentissage des habiletés manuelles** : prévoir chaque jour un court laps de temps pour l'apprentissage d'une habileté ; démontrer le geste à faire toujours de la même façon ; faire la nouvelle activité avec l'élève et se donner en modèle ; le guider physiquement aux premiers essais ; lui décrire verbalement l'activité en nommant les parties du corps sollicitées ; l'amener à comparer sa production au modèle ; décortiquer les tâches motrices en plusieurs étapes simples ; **décharger l'élève des tâches manuelles lorsqu'elles ne sont pas essentielles.**
- **Apprentissage de l'écriture** : essayer différents outils scripteurs, choisir ceux qui conviennent le mieux ; n'enseigner qu'un seul style d'écriture ; débiter sur une feuille blanche puis passer au papier ligné avec un espace large entre les lignes, qu'il sera possible de réduire progressivement ; expliquer à l'élève la manière de tracer les lettres et utiliser des modèles avec des flèches indiquant la direction des traits ; utiliser un lignage de couleur, toujours les mêmes, délimitant la grandeur et le calibrage des lettres (p. :ex. bleu en haut, brun en bas, etc.). **Écriture manuscrite ou clavier ?** Avec l'aide et le soutien de l'ergothérapeute et l'avis des autres professionnel-le-s, des parents et de l'élève concerné, l'enseignant-e pourra déterminer à partir de quand et pour quelles situations recourir à l'ordinateur. Il est déconseillé de renoncer totalement à l'écriture manuelle.
- **Organisation** : proposer à l'élève un système de classement et de rangement ; veiller à ce qu'il n'ait que le matériel nécessaire à portée ; prévoir un jeu de matériel à double ; instaurer un contrôle systématique de l'agenda ; lui apprendre à gérer le temps et à planifier ses tâches ; utiliser les schémas heuristiques pour l'aider à l'organisation et à la gestion de ses idées.
- **Apprentissages généraux** : décomposer les consignes et tâches en étapes simples et les présenter une à la fois ; solliciter l'audition (p. ex. décrire les schémas) et la mémorisation (p. ex. comptine numérique) ; encourager l'élève à utiliser la verbalisation (intérieure) ; accompagner les explications orales de gestes (toujours les mêmes) ; lors d'un nouvel apprentissage, se référer explicitement à des expériences connues ; faire le lien avec le vécu ou une notion déjà apprise ; lui faire nommer les stratégies déjà utilisées.
- **Motivation, participation** : proposer des activités et sorties dont le succès ne repose pas sur de bonnes habiletés praxiques ; présenter les activités sous la perspective du plaisir de l'exploration

et de l'expérimentation et éviter les comparaisons ; lors de l'éducation physique, lui proposer des activités non compétitives ; répéter les activités entraînant du succès ; dédramatiser les situations et diminuer la pression liée aux résultats par le jeu ou l'humour.

## 4 Mesures de compensation des désavantages

Les personnes en situation de handicap<sup>1</sup> ont légalement droit à des mesures de compensation des désavantages, pour autant que le principe de proportionnalité soit respecté, c'est-à-dire que le rapport entre les ressources investies pour éliminer l'inégalité et les bénéfices procurés soit équilibré. De manière très générale, la compensation des désavantages peut être définie comme la neutralisation ou la diminution des limitations occasionnées par un handicap. Elle désigne l'aménagement des conditions dans lesquelles se déroulent les apprentissages et examens et non une adaptation des objectifs de scolarisation / formation. La liste de mesures de compensation des désavantages pour les élèves ayant une dyspraxie proposée ci-dessous est non exhaustive. Les répercussions du trouble étant différentes pour chacun, elles doivent en tous les cas être attribuées en fonction de la situation particulière, notamment de l'âge et du degré scolaire. Elles doivent faire l'objet d'une discussion avec toutes les parties concernées et être régulièrement réévaluées, et adaptées si nécessaire.

### • **Adaptation du temps**

- Octroyer du temps supplémentaire lors des travaux / examens écrits ou nécessitant des habiletés manuelles (p. ex. un tiers de temps supplémentaire) ;
- Octroyer des pauses supplémentaires ou plus longues (entre les examens p. ex.) de sorte à permettre des instants de récupération ;
- Diviser le travail en plusieurs séquences limitées dans le temps. En cas de trouble sévère, une division de l'évaluation peut également être envisagée (p. ex. interruption d'un jour entre les épreuves).

### • **Réduction de l'effort moteur et d'écriture :**

L'enseignant-e spécialisé-e peut aider dans cette démarche :

- Réduire la prise de note (p. ex. lui fournir les notes de cours ; l'autoriser à enregistrer les explications données oralement, à prendre en photo ce qui est écrit au tableau) ;
- Éviter les écrits inutiles (p. ex. donner des textes à trous ou des questions à choix multiples) ; s'il est suivi par un-e enseignant-e spécialisé-e ou un-e assistant-e, l'autoriser à « dicter à l'adulte » (mot pour mot) ses réponses données oralement ;
- Lors des devoirs, lui permettre d'enregistrer ses réponses, au lieu de les écrire ;
- Si possible, réduire les exigences motrices (p. ex. en éducation physique, l'élève peut lancer moins fort la balle ; permettre plus d'un rebond de la balle).

### • **Adaptation des documents de travail**

L'enseignant-e spécialisé-e peut aider dans cette démarche :

- Fournir des supports aérés ; enlever les informations inutiles ; structurer les informations ; utiliser une police facile à lire, agrandir les caractères, espacer les lettres, mots, interlignes ;
- Agrandir les espaces pour répondre par écrit (encadrés, textes à trous, etc.) ;
- Surligner chaque phrase, chaque ligne, chaque colonne d'une couleur différente en plaçant un repère pour indiquer le début du texte ; faire ressortir les informations pertinentes ;
- En mathématiques, utiliser des normes de couleurs, toujours les mêmes ;
- Mettre en évidence les informations importantes (entourer, mettre en gras) ; par exemple, en géométrie, mettre en évidence des éléments des figures (p. ex. segments, points particuliers).

### • **Adaptation de la forme du travail / de l'examen**

- Privilégier la forme orale plutôt qu'écrite lors de tests / examens (p. ex. l'autoriser à expliquer un problème mathématique et sa solution plutôt que lui demander de le représenter graphiquement) ;

---

<sup>1</sup> La dyspraxie est considérée médicalement comme un trouble, mais est reconnue légalement comme un handicap au sens de l'art. 2 de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand).

- Adapter les travaux / exercices impliquant des éléments spatiaux pour que les modalités de réponse ne mettent pas l'élève en difficulté, pour autant que les objectifs d'apprentissage soient préservés (p. ex. lui demander de « surligner » et pas d' « encadrer » le verbe ; « surligner de la même couleur » au lieu de « relier entre eux » des éléments allant ensemble) ;
- Réduire le volume des exercices écrits à effectuer durant le temps imparti (privilégier la qualité à la quantité) pour autant que cela ne réduise pas les objectifs visés ;
- Varier, voire adapter la structure des travaux et évaluations (p. ex. décomposer les énoncés comportant des consignes multiples ou complexes, diviser le travail en plusieurs séquences) ;
- Pendant l'examen ou le travail noté, si l'écriture de l'élève entraîne une ambiguïté, prendre en considération des précisions données oralement par l'élève. De même, si pour des raisons inhérentes à son trouble, l'élève a omis de répondre à une question, le lui faire remarquer.
- **Matériel, assistance personnelle**
  - Autorisation d'utiliser un ordinateur pour remédier aux problèmes d'écriture grâce au clavier, mais aussi pour les travaux de tracé géométrique et le dessin ;
  - Autorisation d'utiliser des logiciels spécifiques (pour la mise en page, l'annotation, pour remplacer la prise de notes, etc.) ;
  - Assistance personnelle d'un-e enseignant-e spécialisé-e ou aide d'un camarade (p. ex. pour expliquer les consignes, schémas et tableaux ; pour écrire ses idées lors d'une composition ; pour l'aider dans l'apprentissage d'une habileté ;
  - Offrir une guidance plus marquée durant le travail / les examens (p. ex. donner les consignes des épreuves les unes après les autres, lui rappeler le temps disponible par exercice).
- **Adaptation des modalités d'évaluation**
  - Appréciation séparée des domaines à évaluer (p. ex. lors d'une épreuve de géométrie, noter séparément le résultat et la précision du graphique) ;
  - Privilégier le fond (ce que l'élève sait) sur la forme (p. ex. faire preuve d'une plus grande tolérance relativement à la qualité d'écriture, du dessin, à la tenue des cahiers, aux maladresses motrices et aux difficultés d'inattention consécutives à sa dyspraxie).

## 5 Sélection de ressources pédagogiques

- **Outils informatiques et pédagogiques :**
  - <http://api.ceras.ch/> : pour identifier les besoins et trouver une aide technique appropriée. Pour choisir l'outil le plus adapté aux besoins de l'élève, mais aussi aux moyens de l'école et de la famille, il est cependant préférable de s'appuyer sur le réseau interdisciplinaire.
  - [www.cartablefantastique.fr](http://www.cartablefantastique.fr) : propose des ressources permettant de faciliter la scolarité des enfants en situation de handicap, et plus particulièrement les enfants dyspraxiques.
  - [www.dyspraxiatheca.eu/fr](http://www.dyspraxiatheca.eu/fr) : première banque européenne de ressources pédagogiques gratuites à destination des enfants dyspraxiques.
  - [www.gre10.ch](http://www.gre10.ch) : site de partage libre de matériel souvent créé en commun, adapté aux apprentissages des enfants « dys », lié au plan d'étude romand (PER).
  - [www.neurovisuel.ch](http://www.neurovisuel.ch) : donne des astuces en cas de troubles oculomoteurs.
- **Sensibilisation au handicap** : l'histoire de Gaël : [www.dailymotion.com/video/xffpfd](http://www.dailymotion.com/video/xffpfd)

Rédaction : Géraldine Ayer, CSPS  
 Corrections spécialisées : Eliane Roulet Perez, médecin-chef et Christopher Newman, médecin-adjoint, Unité de neuropédiatrie, CHUV ; Sylvie Ray-Kaesler, ergothérapeute MSc, professeure HES-SO associée ; Stéphanie Corminboeuf, enseignante spécialisée, formatrice, spécialiste des moyens auxiliaires de compensation ; Marie-Laure Kaiser, ergothérapeute, directrice de la HESGE

La version complète du présent document, avec les références bibliographiques, est disponible sous : [www.csps.ch/fr/fiches-d-information-pour-enseignants](http://www.csps.ch/fr/fiches-d-information-pour-enseignants)